Folio n°

DECISION MUNICIPALE n° D20261013-161

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

Service	Office Municipal des Associations
Type	Convention de mise à disposition salle des associations

Matière	3.3	Domaine et patrimoine - locations
Activité	**Mise à disposition de salle**	
Date et durée	**Vendredi 23 octobre 2026 de de 18 h 30 à 21 h 00**	
Lieu	**Salle des Associations, 5 bis place Verdun, 19200 Ussel**	
Attributaire	**Association Pétanque Loisirs Ussellois**	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20260929-021 du 29 septembre 2026, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision D20261009-153 du 09 octobre 2026 ;

Décide,

Article 1 : **La décision D20261009-153 du 09 octobre 2026 est abrogée.**

Article 2 : La salle des associations, située au 5 bis place Verdun à Ussel est mise à disposition de l'Association **Pétanque Loisirs Ussellois**, représentée par son président Monsieur Yvan BOYER, siège social, 5 bis place Verdun – 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition est valable le vendredi 23 octobre 2026 de 18 h 30 à 21 h 00.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 13 octobre 2026.

MAIRIE D'USSEL (Corrèze)

Pour le Maire absent,
Le 2ème Adjoint,

Sylvie BARRIER

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20261013-D20261013-161-AR
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026
Date de mise en ligne : 14/10/2026